

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CAMPING FORGE SAINTE MARIE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL AFMS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

FINGH Angela

RCS / SIRET

144118688800099181

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45 - Terrain de Camping	Terrain de camping et de caravanning permettant d'accueillir des files de 20 personnes ou de files de 6 emplacements de tente, caravanes ou résidences mobiles de loisirs et de moins de 200 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Extension d'un camping de 133 emplacements

4.2 Objectifs du projet

Porter la capacité à 198 emplacements

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

travaux de VRD (pas de bâtiments) pour une durée de 3 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

exploitation d'un camping de 198 places.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

demande d'Amenager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

demande d'Amenager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Extension sur une superficie de 25 000	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

Forge Sainte Marie
Thonnance les Bois
52230

Coordonnées géographiques¹ Long. 5° 16' 17" 68 Lat. 48° 24' 20" 80 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Thonnance les Bois
Neucoment sur le Dougeant

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

prairie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
		☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Eaux usées provenant des sanitaires et traitées actuellement par un système d'assainissement existant de type filtres plantés de roseaux pour 1800 EH.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

les 33 emplacements supplémentaires ne présentent pas un peu de risques d'impact sur l'environnement.
Une étude d'impact a été réalisée en 1984 pour un projet qui portait initialement sur 400 places.

Seules 133 places ont été créées.

L'extension reste très minime ; il n'est pas prévu de construction de bâtiment, les réservoirs et le traitement des eaux usées sont largement dimensionnés (Arrondissement prévu pour 1800 EH).
voir projet en annexes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
① ☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
② ☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
③ ☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 4: Note explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Thonnance les Moulins

le,

7/2/14 .

Signature


A.D. FINCH.

SARL AFMS
La Forge de Sainte Marie
CAMPING 5*****

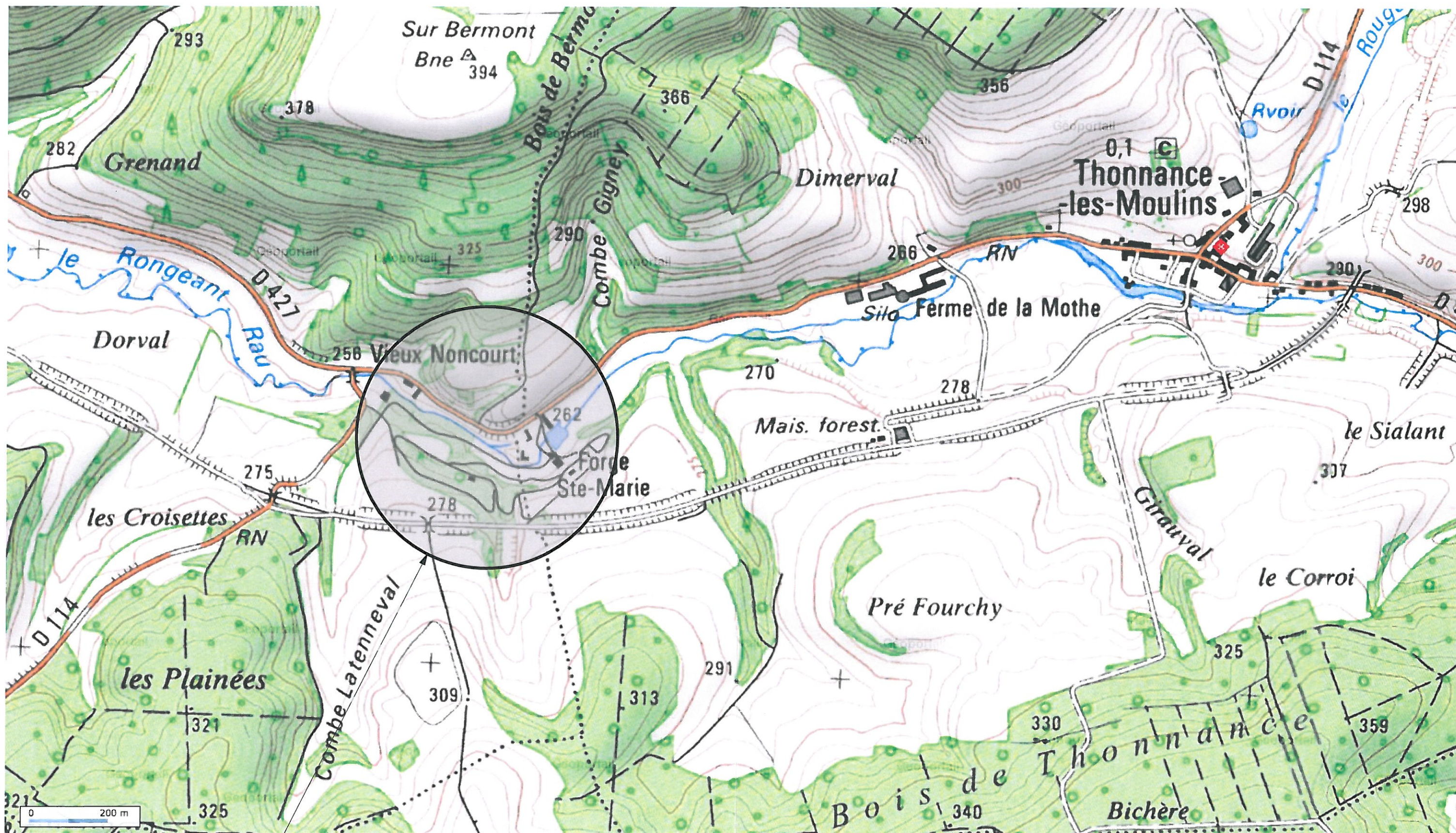
52230 THONNANCE LES MOULINS

Tél. : 03 25 94 42 00

Fax : 03 25 94 41 43

Email : info@laforgedesaintemarie.com

N° Siret : 441 869 880 00019



Projet

Extension du Camping de la Forge de Sainte-Marie

Maître d'Ouvrage : SARL AFMS

Demande d'examen au cas par cas

P. GERARD

Architecte DPLG

14 bis, rue Bastien Lepage

54000 NANCY

tel 03 83 35 32 50

fax 03 83 35 32 51

archi.gerard.p@wanadoo.fr

Phase: **K par K**

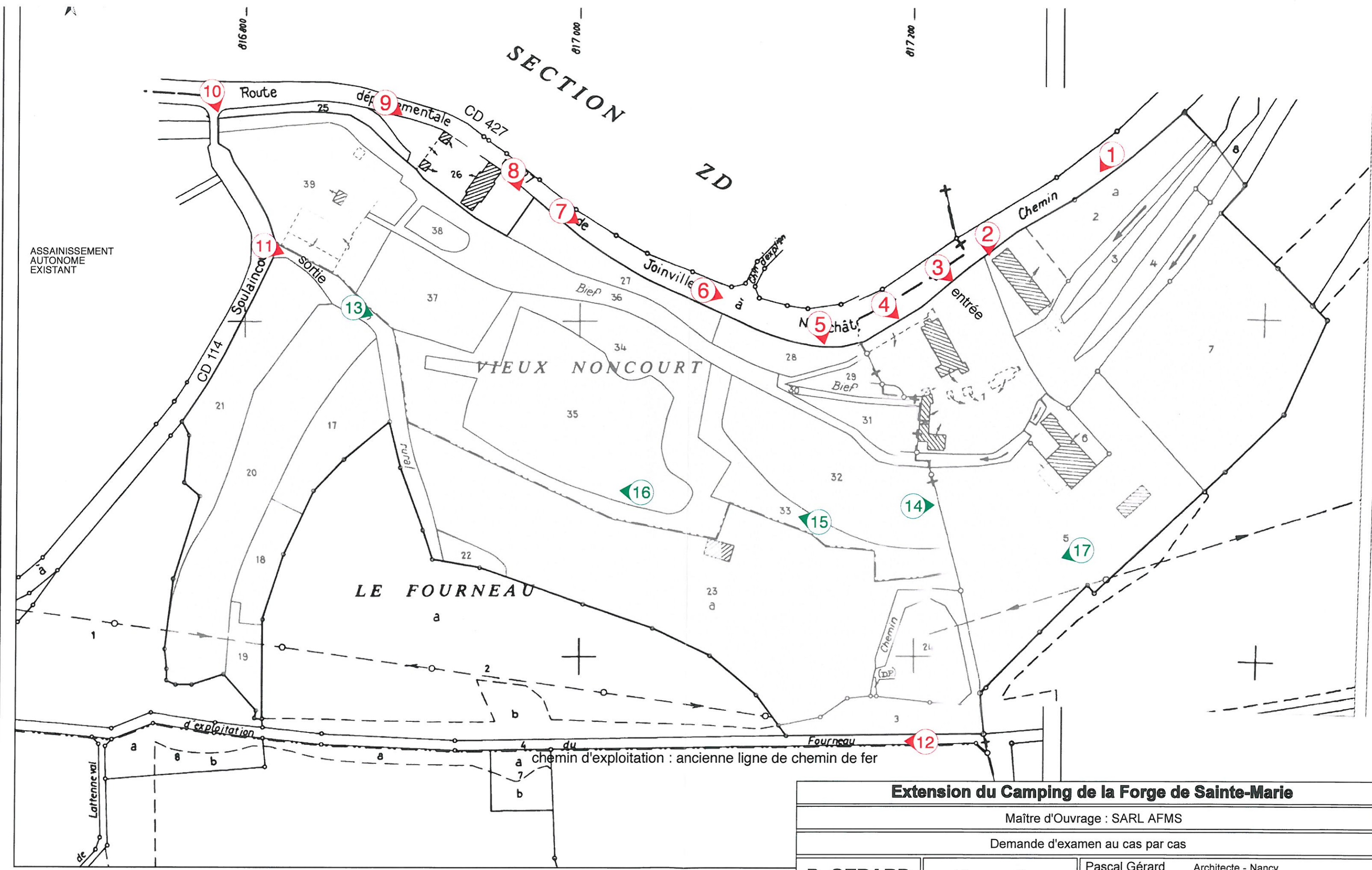
Ech:

Date: 28/01/13

N°: 1

Pascal Gérard Architecte - Nancy

Plan de situation



Extension du Camping de la Forge de Sainte-Marie

Maître d'Ouvrage : SARL AFMS

Demande d'examen au cas par cas

P. GERARD
Architecte DPLG

14 bis, rue Bastien Lepage
54000 NANCY
tel 03 83 35 32 50
fax 03 83 35 32 51
archi.gerard.p@wanadoo.fr

Phase: **K**

Ech: 1/2000

Date: 3/02/13

N°: **2**

Pascal Gérard Architecte - Nancy

Plan Cadastral avec indication des vues

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

CAMPING FORGE SAINTE MARIE

52230 Thonnance les Moulins

Annexe 2 : PHOTOS DU SITE



VUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DEPUIS L'EXTERIEUR :

(Voir localisation sur le plan masse général des différentes prise de vue.)



VUE 1 : limite Nord –Est sur CD 427



VUE 2 : entrée du site



VUE 3 : vue de l'accueil



VUE 4 : vue des gites depuis le CD



VUE 5 : vue du ruisseau le Rongeant depuis le CD 427



VUE 6 : vue de la limite Nord depuis le CD 427



VUE 7 : vue de la limite Nord depuis le CD 427



VUE 8 : vue depuis le CD 427



VUE 9 : vue du Vieux Noncourt depuis le CD 427



VUE 10 : vue du carrefour entre le CD 427 et CD 114



VUE 11 : vue de la sortie depuis site depuis le CD 114



**VUE 12 : vue depuis le chemin de l'exploitation (ancienne voie ferrée) en limite sud .
Le camping se trouve à droite**

VUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION : VUE DE L'INTERIEUR DU SITE :

(Voir localisation sur le plan masse général des différentes prise de vue.)



VUE 13 : vue de la sortie du site en limite Ouest



VUE 14 : vue de la plain de jeux intérieure



VUE 15 : vue des aménagements existants



VUE 16 vue des aménagements existants



VUE 17 : vue des aménagements existants

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

CAMPING FORGE SAINTE MARIE

52230 Thonnance les Moulins

Annexe 4 : NOTE EXPLICATIVE



PRÉAMBULE :

En 1992 le site a été choisi pour créer un camping haut de gamme adhérent à la chaîne Castel & Camping car offrant un cadre naturel remarquable où l'on peut trouver à la fois des vieilles pierres , de l'eau(ruisseau, plan d'eau,chutes...), une végétation dense et variée, le calme d'un paysage verdoyant et bucolique.

En 1994 une demande a été déposée accompagnée d'une étude d'impact car le projet portait initialement sur un village vacances comportant 400 places, 12 gîtes en dur 40 HLL,un hôtel /restaurant, une piscine, des courts de tennis et éventuellement un plan d'eau.

Cette étude d'impact a été réalisée par le cabinet de paysage Thierry WEIL à Nancy . (juin 1994)

Seuls ont été réalisés moins de 200 places de camping, les gîtes et le restaurant dans des bâtiments existants, une piscine couverte dans une ancienne forge et deux bâtiments sanitaires.

Aujourd'hui le camping "LA FORGE DE SAINTE MARIE» fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 26 Aout 2011 avec un classement en catégorie 5 étoiles pour 133 emplacements.

Cependant les voiries et les réseaux ont été réalisés pour 200 places.

La société " AFMS " représentée par Madame Angela FINCH et propriétaire du camping désire augmenter la capacité d'accueil.

La présente demande d'aménager a donc pour objet l'extension du camping avec la création de 66 emplacements pour arriver à un total de 199 emplacements .

Pour arriver à cette capacité,il est prévu très peu de travaux et l'impact sera donc peu important. Les travaux consistent principalement à terminer la végétalisation du site avec plantations.

SITUATION :

Le terrain se situe à l'Ouest du village de THONNANCE LES MOULINS .

Le terrain de camping est accessible depuis le chemin Départemental N° 427 (de Joinville à Neufchâteau)

En annexe :

Plan de situation 1

plan cadastral 2 : avec les vues du sites

plan projet 3 : plan masse montrant les emplacements existants et les emplacements à terminer.

LE FONCIER :

Le terrain de camping se trouve sur deux communes et occupe les parcelles suivantes :

° sur la commune de THONNANCE LES MOULINS les parcelle qui ont pour références cadastrales XH n°1,2,3,4,5,6,7, au lieu-dit le PRE FOURCHY pour une contenance de 39 820 m2.

° sur la commune de NONCOURT SUR LE RONGEANT les parcelle qui ont pour références cadastrales ZE n° 3,17,19,20,21,22,23,24, au lieu-dit le FOURNEAU et les parcelles ZE n° 27,28,29, 29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39 au lieu-dit le VIEUX NONCOURT pour une contenance de 88 804 m2.

Ces terrains sont désignés pour la plupart comme taillis ou prés.

La notice comprend deux parties :

- 1) La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.
- 2) La présentation du projet, répondant à six questions.

1 - ETAT INITIAL DU SITE :

Le terrain correspond à un petit vallon où coule la rivière le Rongeant :

C'est donc une succession de plate-formes qui compose le site.

Les bâtiments se trouvent à l'entrée du domaine dans la partie Nord du site tandis que l'ensemble du camping se situe au sud du terrain.

La voirie existante qui traverse le camping est en bon état et revêtu d'un bicouche.

1 petit plan d'eau occupe le terrain au nord qui correspond à la retenue d'eau nécessaire à l'ancienne centrale électrique de la forge .

Il n'y a pas ou peu de végétation autour de ce plan d'eau .

Il existe sur le site six constructions :

Un bâtiment faisant office d'accueil, de bar et de salle de rencontre .

Deux bâtiments anciens abritant des gîtes en bon état.

Une ancienne forge qui abrite une piscine couverte et des salles de rencontre.

Deux bâtiments sanitaires récents en bon état.

2 - LE PROJET :

La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

1• Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Vous devez préciser ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs...) ;

Le terrain à aménager le sera dans l'esprit de l'existant, c'est à dire avec une voirie en bicouche, le maintient au maximum d'une végétation avec des essences locales (Chênes, hêtres, aulnes, saules,) .

Il n'est pas prévu de démolitions.

2• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

Il faut, à cet endroit, expliquer choix que vous avez retenu pour l'implantation de la construction ou les constructions projetées.

Il n'est pas prévu de nouveaux bâtiments :

3• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Il faut, en réponse à cette question, indiquer plus précisément ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, et donc plus visibles de l'extérieur.

La limite Nord du terrain qui borde le CD est très arborée et donc le terrain est peu visible depuis l'extérieur. Les limites Est, Sud et Ouest du terrain sont également arborées .

La limite Sud sera donc traitée avec des plantations notamment avec des haies de charmilles ou des haies bocagères (mélange de : Aubépine, Noisetiers, saule)

4• matériaux et les couleurs des constructions :

Les bâtiments existants :

De forme traditionnelle (toiture à deux pans) les bâtiments sont typiques de la région :

Leurs façades sont en pierre calcaire ou couvertes d'un enduit à la chaux

Les couvertures sont en tuiles canal rouge vieilli.

5• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Décrivez ici comment sera aménagé le terrain. En effet, le permis de construire porte à la fois sur le projet de bâtiment et sur l'aménagement de son terrain.

Demande d'aménager : Camping La forge de Sainte Marie

Note de présentation : cas par cas

La trame végétale s'organise en plusieurs strates de hauteur et nature différentes, comprenant des essences indigènes et des essences à caractère plus ornemental. Elle contribue à structurer le camping et à cloisonner les espaces, les uns par rapport aux autres, générant différentes ambiances.

Une hiérarchisation des espaces grâce à la végétation :

- Les arbres-tiges isolés et existants sont dispersés entre les emplacements permettant d'apporter de l'ombre aux estivants ; il s'agit de Frênes, de saules et des aulnes.
- Les lisières bocagères correspondent et des plantations denses d'essences locales,
- Les massifs arbustifs utilisés en bande plus étroite permettent de cloisonner les emplacements de camping tout en agrémentant les cheminements piétons.

Conservation de la Végétation existante :

La végétation existante sera conservée au maximum : seront supprimés quelques petits arbres tiges ne présentant pas d'intérêt (aulnes, saules) nécessaires à la création de la voirie et des emplacements .

Les essences végétales :

Les essences végétales choisies sont essentiellement indigènes .

Exemple d'essence composant la trame végétale :

- Arbre-tige : Frêne, Aulne, saules (Salix alba, Chêne des marais)
- Lisière bocagère : Aubépine, Noisetier, saule
- Massif arbustif : Cornouiller, Fusain, Viorne
- Haies pour emplacements : Charmilles

LA DÉLIMITATION DES PLACES DE CAMPING

Des haies basses ponctuelles ou des lisses en bois sont préconisées.

6 • Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

Décrivez sommairement ces accès.

L'accès principal et unique depuis le CD 427 est maintenu, ainsi que les places de parking à l'entrée du site.

La voirie sera prolongée à l'intérieur du site et les emplacements de parking à créer correspondent en fait aux emplacements de camping .

L'extension :

Les 66 emplacements créés sont des emplacements « Tourisme »

Tous ces emplacements seront desservis en eau, en assainissement et en électricité .

Le traitement des eaux usées se fait par l'intermédiaire d'une station de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 1200 équivalent habitants .

Cette station est largement dimensionnée puisque le camping au terme des 199 emplacements accueillera 600 personnes.

Cette station se trouve sur la parcelle cadastrée ZH n°15,24,25 au lieu-dit La champagne et d'une capacité de 29 180 m2.

Un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement d'un Ouvrage de Traitement des Eaux Usées a été réalisé en octobre 2013 par le bureau d'étude SINBIO à la demande du maître d'ouvrage la SARL AFMS.

LES FORGES DE SAINTE MARIE

PROJET D'AMENAGEMENT
D'UN VILLAGE VACANCES

A P S

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN VILLAGE VACANCES		APS
Commune	THONNAYE-LES-BOIS	
Maître d'ouvrage	SEBASTIEN LEBLANC	
Projeté	PROJET D'AMENAGEMENT D'UN VILLAGE VACANCES	
Plan	PLAN N° 02	

NORD

LIEN DE PROPRIETE

PROJET DEPOSE EN 1984

LEGENDE

1. BORDURE
2. BORDURE
3. BORDURE
4. BORDURE
5. BORDURE
6. BORDURE
7. BORDURE
8. BORDURE
9. BORDURE
10. BORDURE
11. BORDURE
12. BORDURE
13. BORDURE

